

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°010 DU 22/01/2024

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2024

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations / Cohésion sociale, emploi et entreprises

processor and proposed processors, compared an entire processors	
- Récépissé du 4 décembre 2023 de déclaration d'activités de services à la	
personne concernant l'organisme À FOND !!, sis 3 bis boulevard du Général	
Charles Delestraint 10000 TROYES. (2 pages)	Page 3
- Récépissé du 4 décembre 2023 de déclaration d'activités de services à la	
personne concernant l'organisme ASSOCIATION SERVICE MANDATAIRE	
AUBE MARNE (ASMAM), sis 9 route de Soissons 10170 ETRELLES-SUR-AUBE.	
(2 pages)	Page 6
- Récépissé du 8 janvier 2024 de déclaration d'activités de services à la	J
personne concernant l'organisme CLC 11, sis 1 avenue des Tirverts 10150	
PONT-SAINTE-MARIE. (2 pages)	Page 9
- Récépissé du 8 janvier 2024 de déclaration d'activités de services à la	J
personne concernant l'organisme SR PARC ET JARDIN, sis 15 rue des Noyers	
10390 VERRIERES. (1 page)	Page 12
- Récépissé du 8 janvier 2024 de déclaration modificative d'activités de	
services à la personne concernant l'organisme KRACHE OCEANE / OCEANE	
SERVICES AUBE, sis 67B rue du Général De Gaulle 10600 MERGEY. (1 page)	Page 14
Préfecture de l'Aube / Direction de la citoyenneté, de la légalité et des	
collectivités locales / Bureau des élections et des missions de proximité	
- BEMP2024016-0001 - Arrêté du 16 janvier 2024 instituant une commission	
de propagande électorale en vue de l'élection municipale partielle intégrale	
des 11 et 18 février 2024 dans la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis. (4 pages)	Page 16
Préfecture de l'Aube / Services du cabinet / Bureau de la représentation de	
l'Etat et de la communication	
- BREC2023325-0001- Arrêté du 21 novembre 2023 accordant la médaille	
d'honneur, régionale, départementale et communale à l'occasion de la	
promotion du 1er janvier 2024. (22 pages)	Page 21

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Récépissé du 4 décembre 2023 de déclaration d'activités de services à la personne concernant l'organisme À FOND !!, sis 3 bis boulevard du Général Charles Delestraint 10000 TROYES.



Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP979256880

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

La préfète de l'Aube

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de la DDETSPP de l'Aube le 17/11/2023 par Mme FOND CAROLINE en qualité de dirigeante, pour l'organisme À FOND !! dont l'établissement principal est situé 3 bis BOULEVARD GENERAL CHARLES DELESTRAINT 10000 TROYES et enregistré sous le N° SAP979256880 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé (mode d'intervention Prestataire)
- · Livraison de courses à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance informatique à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du service instructeur de la DDETSPP de l'Aube (2 rue Fernand Giroux CS 70368 10025 Troyes Cedex) ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex).

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet http://www.telerecours.fr/

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex) peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Troyes, le 04/12/2023

Pour la préfète et par délégation, Le Directeur de la DDETSPP de l'Aube

Laurent DLEVAQUE

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Récépissé du 4 décembre 2023 de déclaration d'activités de services à la personne concernant l'organisme ASSOCIATION SERVICE MANDATAIRE AUBE MARNE (ASMAM), sis 9 route de Soissons 10170 ETRELLES-SUR-AUBE.



Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP924332729

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

La préfète de l'Aube

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de la DDETSPP de l'Aube le 24/11/2023 par Mme MARCHAND Anais en qualité de dirigeante, pour l'organisme ASSOCIATION SERVICE MANDATAIRE AUBE MARNE (ASMAM) dont l'établissement principal est situé 9 ROUTE DE SOISSONS 10170 ETRELLES-SUR-AUBE et enregistré sous le N° SAP924332729 pour les activités suivantes :

- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (mode d'intervention Mandataire)
- Soutien scolaire ou cours à domicile (mode d'intervention Mandataire)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements (mode d'intervention Mandataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Mandataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Mandataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Mandataire)
- Préparation de repas à domicile (mode d'intervention Mandataire)
- Livraison de repas à domicile (mode d'intervention Mandataire)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé (mode d'intervention Mandataire)
- Livraison de courses à domicile (mode d'intervention Mandataire)
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile (mode d'intervention Mandataire)
- Assistance informatique à domicile (mode d'intervention Mandataire)
- Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Mandataire)
- Télé-assistance et visio-assistance (mode d'intervention Mandataire)
- Soins d'esthétique à domicile pour personnes dépendantes (mode d'intervention Mandataire)
- Soins et promenade(s) d'animaux pour personnes dépendantes (mode d'intervention Mandataire)
- Interprète en langue des signes (mode d'intervention Mandataire)
- Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire (mode d'intervention Mandataire)
- Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire (mode d'intervention Mandataire)
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile (mode d'intervention Mandataire)
- Coordination et délivrance des SAP (mode d'intervention Mandataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du service instructeur de la DDETSPP de l'Aube (2 rue Fernand Giroux CS 70368 10025 Troyes Cedex) ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex).

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet http://www.telerecours.fr/

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex) peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Troyes, le 04/12/2023

Pour la préfète et par délégation, Le Directeur de la DDETSPP de l'Aube

Laurent DLEVAQUE

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Récépissé du 8 janvier 2024 de déclaration d'activités de services à la personne concernant l'organisme CLC 11, sis 1 avenue des Tirverts 10150 PONT-SAINTE-MARIE.



Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP853316974

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

La préfète de l'Aube

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de la DDETSPP de l'Aube le 20/12/2023 par M. LEDOT CLAUDE-SEBASTIEN en qualité de dirigeant, pour l'organisme CLC 11 dont l'établissement principal est situé 1 AVENUE DES TIRVERTS 10150 PONT-SAINTE-MARIE et enregistré sous le N° SAP853316974 pour les activités suivantes :

- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements (mode d'intervention Prestataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de courses à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance informatique à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Télé-assistance et visio-assistance (mode d'intervention Prestataire)
- · Soins d'esthétique à domicile pour personnes dépendantes (mode d'intervention Prestataire)
- Soins et promenade(s) d'animaux pour personnes dépendantes (mode d'intervention Prestataire)
- Conduite du véhicule des personnes en cas d'invalidité temporaire (mode d'intervention Prestataire)
- Accompagnement des personnes présentant une invalidité temporaire (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire à leur domicile (mode d'intervention Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du service instructeur de la DDETSPP de l'Aube (2 rue Fernand Giroux CS 70368 10025 Troyes Cedex) ou

d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex).

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet http://www.telerecours.fr/

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux dèvant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex) peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Troyes, le 08/01/2024

Pour la Préfète et par délégation, Le Directeur de la DDETSPP de l'Aube

Laurent DLEVAQUE

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Récépissé du 8 janvier 2024 de déclaration d'activités de services à la personne concernant l'organisme SR PARC ET JARDIN, sis 15 rue des Noyers 10390 VERRIERES.



Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP981473739

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

La préfète de l'Aube

Constate:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de la DDETSPP de l'Aube le 08/01/2024 par M. Rotthier Steven en qualité de dirigeant, pour l'organisme SR PARC ET JARDIN dont l'établissement principal est situé 15 RUE DES NOYERS 10390 VERRIERES et enregistré sous le N° SAP981473739 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du service instructeur de la DDETSPP de l'Aube (2 rue Fernand Giroux CS 70368 10025 Troyes Cedex) ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex).

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet http://www.telerecours.fr/

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex) peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Troyes, le 08/01/2024

Pour la Préfète et par délégation, Le Directeur de la DDETSPP de l'Aube

Laurent DLEVAQUE

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Récépissé du 8 janvier 2024 de déclaration modificative d'activités de services à la personne concernant l'organisme KRACHE OCEANE / OCEANE SERVICES AUBE, sis 67B rue du Général De Gaulle 10600 MERGEY.



Récépissé de déclaration modificative d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP897735239

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

La préfète de l'Aube

Constate:

Qu'une déclaration modificative d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de la DDETSPP de l'Aube le 10/12/2023 par Mme KRACHE Océane en qualité de dirigeante, pour l'organisme OCEANE SERVICES AUBE dont l'établissement principal est situé 67B rue du Général De Gaulle 10600 MERGEY et enregistré sous le N° SAP897735239 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Livraison de courses à domicile (mode d'intervention Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du service instructeur de la DDETSPP de l'Aube (2 rue Fernand Giroux CS 70368 10025 Troyes Cedex) ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex).

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet http://www.telerecours.fr/

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée 51036 Châlons-en-Champagne Cedex) peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Troyes, le 08/01/2024

Pour la Préfète et par délégation, Le Directeur de la DDETSPP de l'Aube

Laurent DLEVAQUE

Préfecture de l'Aube

BEMP2024016-0001 - Arrêté du 16 janvier 2024 instituant une commission de propagande électorale en vue de l'élection municipale partielle intégrale des 11 et 18 février 2024 dans la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis.



Direction de la citoyenneté de la légalité et des collectivités locales

17

Arrêté n°BEMP2024016-0001

Instituant une commission de propagande électorale en vue de l'élection municipale partielle intégrale des 11 et 18 février 2024 dans la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis

La Préfète de l'Aube Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 241 et R. 31 à R. 38 ;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant Madame Cécile DINDAR, préfète de l'Aube ;

Vu le décret du 26 janvier 2023 nommant Monsieur Mathieu ORSI, secrétaire général de la préfecture de l'Aube;

Vu l'arrêté PCICP2023108-0002 du 18 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu ORSI, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Vu l'arrêté BEMP2023353-0001 du 19 décembre 2023, portant convocation des électeurs à une élection municipale partielle intégrale dans la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis;

Vu l'ordonnance de monsieur le premier président de la cour d'appel de Reims du 22 décembre 2023 portant désignation du président de la commission de propagande ;

Vu les propositions de monsieur le directeur du groupement courrier de la poste ;

Considérant qu'il convient d'instituer une commission de propagande électorale dans les communes de plus de 2500 habitants ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00 www.aube.gouv.fr

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: En vue de l'élection municipale partielle intégrale de la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis des 11 et 18 février 2024, une commission de propagande est instituée. Sa composition est fixée comme suit :

<u>Présidente</u>: Madame Odile SIMART, présidente du tribunal judiciaire de Troyes, ou en cas

d'empêchement Madame Anne-Laure DELATTE, vice-présidente du tribunal

judiciaire de Troyes;

<u>Membres</u>: Monsieur Frédéric DEBEVER, chef du bureau des élections et des missions de

proximité à la préfecture de l'Aube, ou en cas d'empêchement madame Katherine RUIZ, adjointe au chef du bureau des élections et des missions de proximité à la

préfecture de l'Aube;

Eddy MONNERY, responsable de l'exploitation et du service clients de La Poste Aube, ou en cas d'empêchement Madame Corinne PERES, responsable adjointe

de l'exploitation et du service clients de La Poste Aube ;

Secrétariat : Laetitia SADOK, responsable du service élections de la commune d'Aix-Villemaur-

Pâlis, ou en cas d'empêchement Madame Gaëlle FERRARI, agent de la commune

d'Aix-Villemaur-Pâlis.

Article 2: Le siège de la commission est fixé à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde à Troyes.

Article 3: Le responsable de chaque liste de candidats ou son mandataire muni d'un mandat régulier pourra participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

Article 4: Les attributions de la commission sont les suivantes :

- a) préparer le libellé des enveloppes remises par la préfecture et destinées à l'envoi aux électeurs des documents de propagande ;
- b) vérifier que les bulletins de vote et les circulaires qui lui sont remis sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires ;
- c) adresser aux électeurs, au plus tard le mercredi 7 février 2024 pour le 1^{er} tour de scrutin, et le jeudi 15 février 2024 en cas de second tour, une circulaire et un bulletin de vote de chaque liste de candidats en présence ;
- d) envoyer au maire, au plus tard le samedi 10 février 2024 à 12h00 pour le 1^{er} tour de scrutin, et le samedi 17 février 2024 à 12h00 en cas second tour, les bulletins de vote de chaque liste de candidats en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

La commission de propagande n'a pas de compétence relative aux affiches électorales.

Article 5: Les candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande doivent remettre au secrétariat de la commission situé à la mairie d'Aix-Villemaur-Pâlis, 1 place de l'Hôtel de Ville, 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS, les exemplaires imprimés de la profession de foi ainsi que les bulletins de vote :

- au plus tard le jeudi 1er février 2024 à 18 heures, pour le premier tour de scrutin ;
- au plus tard le mercredi 14 février 2024 à 12 heures, en cas de second tour de scrutin.

La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et heures limites indiquées ci-dessus.

Article 6 : Pour chaque tour de scrutin, les quantités de documents à remettre correspondent à :

- un nombre de circulaire égal à celui des électeurs, majoré de 5 % ;
- un nombre de bulletins de vote égal au double de celui des électeurs, majoré de 10 %.

La commune d'Aix-Villemaur-Pâlis comptant 2 670 électeurs inscrits sur les listes électorales, les quantités à remettre sont les suivantes :

- -2 804 circulaires;
- 5 874 bulletins de vote.

<u>Article 7</u>: Les formats de documents électoraux (bulletins de vote et circulaires) devront correspondre aux prescriptions des articles R. 29 et R. 30 du code électoral. Les circulaires et bulletins dont le format, le libellé ou l'impression ne répondent pas à ces prescriptions ne seront pas acceptés par la commission.

Article 8: Les candidats peuvent remettre en mairie, sans passer par le concours de la commission de propagande, les bulletins de vote destinés à être déposés dans les bureaux de vote. Elles pourront le faire au plus tard la veille de chaque tour de scrutin à midi.

Les candidats peuvent également remettre directement les bulletins de vote aux présidents des bureaux de vote le jour du scrutin.

<u>Article 9</u>: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, à titre de notification, à chaque membre de la commission de propagande.

Troyes, le 16 janvier 2024

Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général,

Mathieu ORST

20

Préfecture de l'Aube

BREC2023325-0001- Arrêté du 21 novembre 2023 accordant la médaille d'honneur, régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2024.



Arrêté n° 2023325-0001 BREC Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 1° janvier 2024

La Préfète de l'Aube Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret du 30 mars 2022 nommant Madame Cécile DINDAR, Préfète de l'Aube;

Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet;

ARRÊTE

Article 1er : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ARGENT est décernée à :

- Madame AMPE Carole

Agent de service hospitalier qualifié de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame ANDRE Bénédicte

Adjoint technique principal 1ère classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame ANDRE Clarisse

Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame AUBRON Aurélie

Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, manipulateur d'électroradiologie hors classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame AUDINOT Anne

Adjoint administratif principal de 1ère classe, RÉGION GRAND EST.

- Madame AUVY Véronique

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur BAILLY Jean-Pierre

Agent de maîtrise principal, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Monsieur BAROTTE Vincent

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur BASSIGNY Arnaud

Agent de maîtrise, COMMUNE DE TROYES.

- Madame BEDJA Louiza

Assistante maternelle, COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

- Monsieur BELHOUT Benaouda

Aide-soignant de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame BEMBENEK Véronique

Rédacteur, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame BERCHER Angélique

Aide-soignante de classe normale, GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE.

- Monsieur BERNAND-CROSSETTE Fabrice

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur BIENAIME Victorien

Ouvrier principal de 1ère classe, EHPAD résidence Pierre d'Arcis.

- Madame BLASER Frédérique

Psychologue, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Monsieur BLIN Romuald

Adjoint technique principal de 1ère classe, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame BOISSIER Laurence

Technicien supérieur hospitalier, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Monsieur BOLLE David

Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur BONIMOND Didier

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame BONNET Sonia

Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, manipulateur d'électroradiologie hors classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur BONNIN Alexis

Agent de maîtrise principal, CA TROYES CHAMPAGNE METROPOLE.

- Monsieur BONNIN Christophe

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur BOULACHEB Farid

Agent de maîtrise (à titre posthume), COMMUNE DE TROYES.

- Madame BOURACHOT Angélique

Adjoint technique, COMMUNE DE TROYES.

- Madame BRILLANT Blandine

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE TROYES.

- Madame BRUANT Magalie

Rédacteur, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur BUDA David

Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame CADET Céline

Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, COMMUNE DE TROYES.

- Madame CAFFET Odile

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC.

- Madame CALZADO Maria Belen

Assistante maternelle, COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

- Madame CAMUS Florence

Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur CARREY Didier

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame CARRIERE Isabelle

Préparatrice en pharmacie de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-AUBE.

- Madame CASAGRANDE Séverine

Infirmière de classe supérieure (CE), CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur CHADID Rachid

Animateur, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROYES.

- Madame CHAMPAY Céline

Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame CHANZY Charlotte

Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame CHARIE Ghislaine

Médecin territorial hors classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame CHATRE Isabelle

Attaché principal, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame CHAUDRON Cindy

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur CHAULET Yoann

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE.

- Monsieur CHEN KUO CHANG Yane

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame CHERIOT Catherine

Agent des services hospitaliers, HÔPITAL DE TONNERRE.

- Monsieur CORNU Benjamin

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame COSTEL Marjolaine

Aide-soignante classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame COURTY Anne

Éducateur de jeunes enfants, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur COUTO Antonio

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame DAMOISEAU Aude

Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame DAMOISEAU Isabelle

Infirmière en soins généraux et spécialisés 1er grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur DAMON Patrick

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame DA ROSA Nadine

Adjoint technique, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame DA SILVA RALHA Célia

Adjoint administratif, GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE.

- Monsieur DAUTEL Christophe

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame DAUTREME Armelle

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Monsieur DEFAIX Mathieu

Ouvrier, HÔPITAL DE TONNERRE.

- Madame DEGOIS Emmanuelle

Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame DEMUSSY Sylvie

Infirmière, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame DENIS Christelle

Assistante médico-administrative de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur DESPREY Patrice

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame DEVAUX Laurence

Agent des services hospitaliers qualifié, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame DJAMBA Julienne

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame DODET Claire-Marie

Auxiliaire médicale de pratique avancée de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame DOLMAIRE Lyse

Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur DUCHMANN Jean-Michel

Agent de maîtrise, COMMUNE DE TROYES.

- Madame DUFOUR Anne-Sophie

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur DUMONT François

Agent de maîtrise, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur DUPONT Philippe

Ingénieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur DURAND Marc

Développeur informatique, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame DUREL Anne

Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame DUVIVIER Marielle

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame EHRSAM Delphine

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame EXBRAYAT Anne-Marie

Adjoint d'animation principal de 1ère classe (en retraite), COMMUNE DE NOGENT-SUR-SEINE.

- Madame FADIL Louiza

Rédacteur, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur FAURE Jérôme

Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe, COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

- Madame FAVEYRIAL Alexandra

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame FEIDEN Isabelle

Technicienne de laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00 www.aube.gouv.fr

26

- Monsieur FERREIRA DE MOURA Franck

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

- Monsieur FERREIRA Joao Carlos

Professeur d'enseignement artistique de classe normale, COMMUNE DE TROYES.

- Madame FIEUTELOT Carole

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC.

- Madame FILLATRE Annick

Assistante maternelle, COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

- Madame FISCHER Claire

Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame FOURNILLON Céline

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE TROYES.

- Madame FOURRIER Séverine

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame FRANCOIS Isabelle

Infirmière de classe supérieure, GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE.

- Madame FREMAUX Ingrid

Rédacteur, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame FRONT Adeline

Aide-soignante, HÔPITAL DE TONNERRE.

- Madame GAGNEUR Béatrice

Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

- Madame GARCIA Sonia

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame GASPARIN Marie-France

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame GAUTHIER Christelle

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET DES DÉCHETS DE LA HAUTE-MARNE.

- Monsieur GENEL Benoit

Aide-soignant de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame GENTILHOMME Catherine

Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame GENTIT Elodie

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-SEINE.

- Madame GEOLARD Sandra

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame GIARD Laure

Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, manipulateur d'électroradiologie hors classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur GIBOUT Olivier

Ingénieur principal, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame GILLET Céline

Assistante médico-administrative, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame GODIN Florence

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROSIERES-PRES-TROYES.

- Madame GOUA Christel

Adjoint administratif territorial de 1ère classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur GRAMAIN Jérôme

Technicien principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Monsieur GRE Antoine

Attaché, COMMUNE DE TROYES.

- Madame GROEBER Catherine

Assistante médico-administrative de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur GRUET Yan

Ingénieur principal, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur GUBLIN Christophe

Adjoint technique principal de 2ème classe, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame GUYOTOT Flavie

Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame HANTZBERG Isabelle

Aide soignante de classe supérieure, EHPAD résidence Pierre d'Arcis.

- Madame HELEZEN Annaick

Aide soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur HENRY Stéphane

Psychologue, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame HERLUISON Jeannine

Conseillère municipale, COMMUNE DE DIERREY SAINT PIERRE.

- Madame HOUBIN Sylvie

Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame HUET Thérèse

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE TROYES.

- Madame HUEZ Emilie

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE NOGENT-SUR-SEINE.

- Monsieur JACQUELARD Xavier

Ambulancier principal, HÔPITAL DE TONNERRE.

- Madame JOURNET Magali

Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur JOURNOT Matthieu

Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame JULIEN Joëlle

Adjoint administratif, COMMUNE DE NOGENT-SUR-SEINE.

- Madame JULLIEN Véronique

Puéricultrice de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur KACZMARECK Philippe

Moniteur-éducateur, INSTITUT CHANTELOUP.

- Madame KHNAGUI Fatima

Infirmière de classe normale (CE), CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame KRAWEZYK Anita

Adjoint des cadres hospitaliers, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Monsieur KRUBA François

Technicien principal de 2ème classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame KUSTERMANN Stéphanie

Attaché principal - directrice générale des services, COMMUNE DE SAINT-LYE.

- Madame LAMBERT Dominique

Infirmière en soins généraux hors classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur LAMOUREUX David

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE BAR-SUR-SEINE.

- Madame LAMOUREUX Marie-Laure

Agent des services hospitaliers qualifié, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame LANCELOT Laure

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-SEINE.

- Madame LAPROVOTE Nadine

Infirmière de classe supérieure (CE), CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame LAURENT Audrey

Aide-soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur LAURENT Claude

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST.

- Madame LAVILLETTE Elise

Technicien principal 1ère classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame LAVOINE Christelle

Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-AUBE.

- Madame LE BERRE Sophie

Infirmière anesthésiste de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame LEFEVRE Karine

Assistante maternelle, COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

- Madame LE MEILLOUR Karine

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame LEMOINE Corinne

Attaché, COMMUNE DE TROYES.

- Madame LEQUIN Aline

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST.

- Madame LOPES Marie-Line

Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Monsieur LORBACH Samuel

Technicien principal de 1ère classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame LORIN Virginie

Éducateur de jeunes enfants, INSTITUT CHANTELOUP.

- Madame LOURADOUR Céline

Attaché principal, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame LUTANIE Cécile

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur MAILLARD Eric

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame MAILLARD Marie-Agnès

Aide-soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame MAIRE Caroline

Bibliothécaire, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame MALVY Michelle

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur MARASCHIN Eric

Adjoint technique, COMMUNE DE NOGENT-SUR-SEINE.

- Madame MARLOT Magali

Agent de maîtrise, COMMUNE DE GYE-SUR-SEINE.

- Madame MAROT Isabelle

Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame MARTEAU Aurore

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame MARTIN Sandrine

Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame MATEOS Céline

Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNE DE BAR-SUR-AUBE.

- Monsieur MAURIZE Sébastien

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame MEDARD Régine

Aide-soignante, EHPAD résidence Pierre d'Arcis.

- Monsieur MELECK René

Adjoint technique principal de première classe des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur MENAGER Freddy

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-SEINE.

- Madame MERAT Laure

Attaché, E.P.A. LA MAISON DU BOULANGER, centre culturel.

- Madame MERGEY Agathe

Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur MIGNOT Didier

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Monsieur MILLOT Claude

Attaché, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame MOCQUERY Valérie

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur MONTFORT Olivier

Adjoint technique principal de 2ème classe, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame MORA Isabelle

Aide-soignante de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur MORILLON Denis

Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur MORTIER John

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur MOUGEOT Marc

Agent de maîtrise principal, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame MOULIN Fabienne

Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE BAR-SUR-SEINE.

- Monsieur MOUSTIER Alain

Géomaticien, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Monsieur MULLER Roland

Adjoint technique principal de 1ère classe, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Monsieur MUTTER Fabien

Technicien, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur NANTHIER Frédéric

Adjoint technique principal 2ème classe, SYNDICAT MIXTE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF et NON COLLECTIF, DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA DÉMOUSTICATION.

- Monsieur NUGUES Jean-Sébastien

Technicien principal de 1ère classe, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame NURDIN Estelle

Infirmière, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Monsieur ODIN Mickaël

Éducateur territorial principal 2ème classe des activités physiques et sportives, COMMUNE DE SAINT-IULIEN-LES-VILLAS.

- Madame OFFNER Fanny

Adjoint administratif principal de 2ème classe, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame ORRIBE Séverine

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-AUBE.

- Madame PASCAL Céline

Assistante médico-administrative, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Monsieur PAURON Christophe

Agent de maîtrise, COMMUNE DE LA RIVIERE-DE-CORPS.

- Monsieur PERRIER Luc

Adjoint territorial du patrimoine, COMMUNE DE BAR-SUR-AUBE.

- Madame PESQUER Sandrine

Rédacteur principal de 2ème classe, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Monsieur PETIT Clément

Technicien de laboratoire de classe supérieure, GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE.

- Monsieur PETIT Vincent

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame PHILIPPE Christine

Attaché principal, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame PHILIPS Martine

Rédacteur principal de 1ère classe (en retraite), COMMUNE DE L'ANDREVILLE.

- Monsieur PICAUDE Philippe

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

- Madame POITOUT Danielle

Psychologue, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame PROST Maryse

Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame PRUNIER Stéphanie

Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame QUIRING Catherine

Rédacteur, COMMUNE DE TROYES.

- Madame RADET Sandra

Adjoint d'animation principal de 2ème classe, COMMUNE DE NOGENT-SUR-SEINE.

- Monsieur RADOSAVLJEVIC Radomir

Ouvrier principal 2ème classe, INSTITUT CHANTELOUP.

- Monsieur REGLEY Mickaël

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame ROBERT Karin

Éducateur de jeunes enfants, COMMUNE DE TROYES.

- Madame ROCCHI Virginie

Aide soignante, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Monsieur RONDEL Christophe

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame ROSTAN Céline

Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, manipulateur d'électroradiologie hors classe, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur ROUSSEL Steve

Adjoint d'animation principal de 1ère classe, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame ROUX Françoise

Éducatrice de jeunes enfants, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC.

- Madame SAUVAGE Sandrine

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROSIERES-PRES-TROYES.

- Madame SCHERRER Valérie

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame SCHUH Delphine

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE TROYES.

Madame SCHWEITZER Agnès

Bibliothécaire principal, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame SIMON Joëlle

Conseillère municipale, COMMUNE DE DIERREY-SAINT-PIERRE.

- Madame SOLAY Véronique

Conseillère municipale, COMMUNE DE BOURANTON.

- Monsieur TAILLARD David

Attaché, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame THIEBLEMONT Angélique

Manipulatrice en électroradiologie médicale de classe supérieure, GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE.

- Madame THIEFAINE Marie-José

Adjointe au maire, COMMUNE DE SAINT-LEGER-PRES-TROYES.

- Madame THIVILLIER Marilyne

Assistante familiale, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Monsieur THOYER Cédric

Dessinateur géomatique, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame TONNELLIER Hélène

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Monsieur TOUZART Franck

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame UZANU Véronique

Assistante médico-administrative de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame VERGER Laure

Assistante médico-administrative de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame VIARD Carine

Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame VIEIRA Isabelle

Technicien principal de 2ème classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame VINCENT Patricia

Préparatrice en pharmacie cadre de santé paramédicale, GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE.

- Madame VIREY Catherine

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

- Madame VISENTINI Anne

Rédacteur, COMMUNE DE TROYES.

- Madame WOLKER JARFAUT Claire

Sage femme 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame YORNG Sophie

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-SEINE.

- Madame ZANATTA Corinne

Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

Article 2 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale VERMEIL est décernée à :

- Madame ALBAREL Isabelle

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame ALEXANDRE Corinne

Attaché territorial, COMMUNE DE BREVONNES.

- Madame AUDONNET-GAILLARD Nadine

Ingénieur principal, COMMUNE DE TROYES.

- Madame BARBIER Ludivine

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-SEINE.

- Monsieur BEAUDOUIN Yves

Éducateur spécialisé, INSTITUT CHANTELOUP.

- Monsieur BENOIST Frédéric

Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame BEUQUE Sandra

Technicien supérieur hospitalier, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Monsieur BITROU lacky

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND

- Monsieur BLANCHEGORGE Eric

Conservateur en chef du patrimoine, COMMUNE DE TROYES.

- Madame BOHR Mireille

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST.

- Madame BOIGE Patricia

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame BOUCLIER Svivie

Agent des services hospitaliers qualifié, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame BOULANGER Nathalie

Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE NOGENT-SUR-SEINE.

- Madame BRETON Laure

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE SAINT-LYE.

- Monsieur BRETON Olivier

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND

- Madame CAMPS Lydie

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur CHAULET Jean-Pierre

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE BOUILLY.

- Madame COQUILLE-NOGUES Sylvie

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur COTEL Philippe

Ancien maire, COMMUNE DE PRUGNY.

- Madame DAS NEVES Nadine

Agent des services hospitaliers, HÔPITAL DE TONNERRE.

- Monsieur DEL BOSQUE Karl

Infirmier de classe supérieure (CE), CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame DESCHARMES Catherine

Rédacteur principal de 2ème classe (en retraite), CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame DONNER Bénédicte

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE CRENEY-PRES-TROYES.

- Monsieur DUSAILLANT Hubert

Brigadier-chef principal, COMMUNE DE NOGENT-SUR-SEINE.

- Madame FEURTET Valérie

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, COMMUNE DE GYE-SUR-SEINE.

- Madame FEVRE Marie-Laure

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame FEY Sandrine

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE TROYES.

- Madame GARNIER Marie-Pierre

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND

- Monsieur GRANDJEAN Laurent

Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame GRIENENBERGER Ghislaine

Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur GUENARD Patrick

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame HOTTIN-VALLERON Lorenza

Chef de service de police municipale principal de 1ère classe, COMMUNE DE BAR-SUR-AUBE.

- Monsieur IMAHO Michaël

Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame JENNEPIN Marie-Laure

Assistante médico-administrative de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur LANCIEN Yves

Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur LECOMTE Patrick

Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-SEINÉ.

- Monsieur LE FUR Loïc

Agent de maîtrise, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame LEMAN Sandra

Agent des services hospitaliers qualifié, EHPAD résidence Pierre d'Arcis.

- Madame LEPRUN Edwige

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE BAR-SUR-AUBE.

- Monsieur LESEUR Romain

Ouvrier principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur MAUGOUST Lionel

Adjoint au maire, COMMUNE DE VILLERY.

- Madame MOLINARO Frédérique

Technicienne de laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame NOSLEY Pascale

Rédacteur principal 1ère classe, COMMUNE DE BOUILLY.

- Madame PAWLAK Dominique

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure, COMMUNE DE TROYES.

- Madame PEREIRA BARROS Luciana

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE NOGENT-SUR-SEINE.

- Madame PEREIRA Marie

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND

- Madame PETIT Isabelle

Aide soignante, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame PETIT Sylvette

Agent de service hospitalier qualifié de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame PICAUDE Christine

Auxiliaire de puériculture territoriale de classe supérieure, COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.

- Madame PIFFRET Christine

Infirmière de classe supérieure, ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS.

- Madame PISSARRA Christine

Technicienne de laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame PORTIER Anne

Infirmière cadre de santé paramédicale, EHPAD DE LAIGNES.

- Monsieur POUPIER Bruno

Agent de service hospitalier qualifié de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame PRELOT Christelle

Aide-soignante de classe supérieure (en retraite), GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE.

- Monsieur RAHMANI Adam

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame RAPHAEL Christine

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur RENAULT Olivier

Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame RIGAULT Isabelle

Infirmière cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur ROBERT Fabien

Infirmier, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame RODELLA Corinne

Sage femme 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame ROGER Corinne

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST.

- Madame ROSTAN Laurence

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur SANIEZ Didier

Agent de maîtrise, RÉGION GRAND EST.

- Madame SEGRET Corinne

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-SEINE.

- Monsieur SERIEYS Gérard

Ouvrier principal de 1ère classe, GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE.

- Madame SICRET Sandrine

Agent de service hospitalier qualifié de classe supérieure, EHPAD résidence Pierre d'Arcis.

- Monsieur SWITALA Sylvain

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur THORELLE Alain

Éducateur principal des activités physiques et sportives de 1ère classe, COMMUNE DE NOGENT-SUR-SEINE.

- Madame TOURNOIS Sandrine

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE PONT-SAINTE-MARIE.

Préfecture de l'Aube 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00 www.aube.gouv.fr

17

- Madame TRANSLER Chrystel

Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame VALLEIX Delphine

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND EST.

- Madame VANBAELINGHEM Michèle

Assistant de conservation principal de 2ème classe, COMMUNE DE BAR-SUR-AUBE.

- Monsieur VEBER Arnauld

Aide-soignant de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame VERGEOT Isabelle

Assistante maternelle, COMMUNE DE TROYES.

- Madame VERNIER Laurence

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur VILAIN Hervé

Ingénieur, COMMUNE DE TROYES.

- Madame WEBER Corinne

Technicienne supérieure hospitalier de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

Article 3 : la médaille d'honneur régionale, départementale et communale OR est décernée à :

- Madame ANGELINI Valérie

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-SEINE.

- Madame BELLAL Sarah

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur BERTIN Christophe

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur BOURA Antoine

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND FST.

- Monsieur BOURGINE François

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE.

- Madame BRADJA Sylvie

Rédacteur, COMMUNE DE TROYES.

- Madame CANIVET Béatrice

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame CHAMPAGNE Sylvie

Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame CHARVOT Marie-France

Assistant de conservation principal de 1ère classe, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00 www.aube.gouv.fr

18

- Monsieur DASSIE Olivier

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, RÉGION GRAND

- Madame DESMAREST Bernadette

Infirmière en soins généraux de 1er grade, EHPAD résidence Pierre d'Arcis.

- Monsieur DETHON Régis

Ancien maire, COMMUNE DE PERTHES-LES-BRIENNE.

- Monsieur DONI Séraphin

Attaché, CA TROYES CHAMPAGNE METROPOLE.

- Madame DRION Valérie

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame DUBIE Magali

Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame DUPUIS Catherine

Adjoint administratif principal 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame FLOTTON Sylvie

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame GOSSO Brigitte

Infirmière cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame GUERRAPIN Isabelle

Infirmière anesthésiste de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur HENNEQUIN Franck

Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur HIDALGO Jean-Marie

Aide-soignant de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame HOPPENOT Danièle

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame IACQUOT Jeannine

Directrice, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame LARIVE PERSON Sandrine

Infirmière en pratique avancée, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame LAVILLE Laure

Attaché principal, COMMUNE DE TROYES.

- Monsieur MAERTEN Patrick

Chef de police municipale, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Monsieur MAILLY Philippe

Chef de service de police municipale, COMMUNE DE PONT-SAINTE-MARIE.

- Madame MANIARD Christine

Adjoint technique principal de 1ère classe - agent de restauration polyvalente, COMMUNE DE SAINT-LYE.

- Monsieur MARIOT Xavier

Agent de maîtrise, CA TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE.

- Madame MERIEULT Yannick

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, COMMUNE DE SAINT-LYE.

- Monsieur MEURVILLE Pierre

Technicien principal de 2ème classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame MONIOT MOULINS Catherine

Psychologue, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Monsieur MOUILLEFARINE Jean-Claude

Ancien adjoint au maire, COMMUNE DE VILLERY.

- Madame MOULE Nadège

Rédacteur principal de 2ème classe, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame NOEL Christelle

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-SEINE.

- Madame PACHOT Marielle

Ouvrier principal de 1ère classe, GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE.

- Madame PILLAVOINE Anne-Pascale

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame PINGUET Marie-José

Secrétaire de mairie, COMMUNE DE TRAINEL.

- Monsieur PLANSON David

Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE TROYES.

- Madame RAGE Silgrid

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame RAVEGLIA Johanna

Infirmière cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Monsieur RENAUDET Sylvain

Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE TROYES.

- Madame RENON-DAVESNE Valérie

Aide-soignante de classe supérieure, GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE.

- Madame ROUSSEAU Béatrice

Agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE.

- Madame ROUSSEL Caroline

Aide-soignante, INSTITUT CHANTELOUP.

- Monsieur SAFFRE Jean-Luc

Technicien, COMMUNE DE TROYES.

- Madame SCHMUTZ Sophie

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE BAR-SUR-SEINE.

- Monsieur SIMOINE Jean-François

Professeur d'enseignement artistique hors classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame SOUCAT Annie

Aide soignante de classe exceptionnelle, EHPAD résidence Pierre d'Arcis.

- Madame VEREECQUE Evelyne

Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, COMMUNE DE TROYES.

- Madame VEROLOT Katia

Aide soignante, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Madame VIDONNE Hélène

Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, COMMUNE DE BAR-SUR-AUBE.

- Madame VOINCHET Yveline

Assistante médico-administrative, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AUBE.

- Monsieur VOLHUER Michel

Maire, COMMUNE DE BOURANTON.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

<u>Article 5</u>: Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Troyes, le 2 1 NOV. 2023

La Préfète,

Cécile DINDAR